

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-25**

**Objet : Signature d'un bail commercial avec l'établissement « La Bulle des Petits Pas »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par Madame Angélique OLMO tendant à l'occupation du local communal situé 23 route de la Motte, 74350 Cernex pour y exercer une activité commerciale de micro crèche.

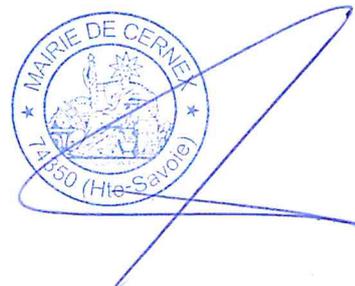
Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'il a établi à cet effet et présenté à l'ensemble du Conseil auparavant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- ✓ **DÉCIDE** de louer à Madame Angélique OLMO, pour une activité de micro crèche exclusivement, le local communal, situé 23 route de la Motte, 74350 Cernex. ;
- ✓ **FIXE** à 9 (neuf) ans, à compter du 01/10/2019 la durée de la location ;
- ✓ **FIXE** à 3 (trois) mois la franchise de loyer ;
- ✓ **FIXE** à 850 € le montant mensuel du loyer ;
- ✓ **APPROUVE** le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019*  
*Affichée le 20 septembre 2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-26**

**Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU C.L.A.E. DE CERNEX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur du CLAE de Cernex doit faire l'objet de quelques modifications, afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Le règlement du CLAE est établi d'une part pour L'Accueil De Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'autre part pour les services périscolaires et la cantine. Ce règlement sera porté à la connaissance des usagers du CLAE dès son approbation et sera présenté lors de chaque inscription.

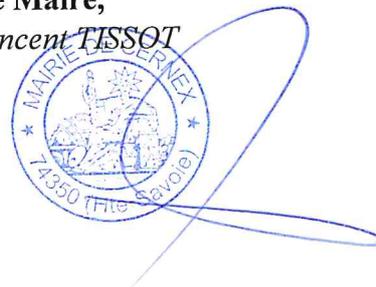
**LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
après avoir pris connaissance du règlement du CLAE et après en avoir délibéré**

- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux le nouveau règlement du C.L.A.E. communal pour l'année scolaire 2019/2020.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce règlement dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019  
Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019  
Affichée le 20 septembre 2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 0 CONTRE : 14 ABSTENTION : 1	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-27**

**Objet : Contribution de la commune à l'acquisition par la CCPC de la parcelle B2791**

Monsieur le Maire expose que la délibération D16-23 votée le 30/06/2016 relative à la contribution de la commune à l'acquisition par la CCPC de la parcelle B2791 comporte une erreur de plume : le résultat du vote étant de 14 voix CONTRE alors que le texte indique que la délibération est APPROUVEE.

A ce titre, et pour lever toute ambiguïté, il est proposé que la délibération D16-23 soit abrogée et que le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur ce même sujet.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans une délibération du Conseil Communautaire du 03/12/2013, la CCPC a souhaité acquérir la parcelle de terrain sise sur le territoire de la commune de Cernex, cadastrée n° B2791, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>. Ce terrain est utilisé par la CCPC dans le cadre de ses compétences transport scolaire (abri bus) et déchets (ordure ménagères) en vertu d'un accord verbal avec la propriétaire.

La CCPC est devenue propriétaire de plein droit de cette parcelle par la signature d'un acte notarié en date du 28 mars 2014. Le prix d'acquisition a été fixé à 7.200 €, soit 80 € le m<sup>2</sup>.

Lors de sa délibération en date du 03/12/2013, la CCPC a précisé que la commune de Cernex contribuerait à la moitié du prix d'acquisition soit 3.600 € sous la forme d'une subvention d'équipement.

Monsieur le Maire informe qu'il n'existe pas à ce jour de délibération du Conseil Municipal de Cernex confirmant cette participation et demande donc au conseil municipal de voter cette subvention d'équipement de 3.600 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- ✓ **ABROGE** la délibération D16-23 votée le 30/06/2016 ;
  
- ✓ **REJETTE** le versement à la CCPC d'une subvention d'équipement d'un montant de 3.600 € destinée à l'achat de la parcelle B2791.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019*  
*Affichée le 20 septembre 2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u> :</b> Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u> :</b> Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u> :</b> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u> :</b> Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u> :</b> /	

**Délibération n°D19-28**

**Objet :** Fixation du tarif de location des tables, chaises et bancs de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif de location d'une partie du matériel de la salle communal aux particuliers qui en font la demande, en dehors d'une période de location de la salle proprement-dite. Les tarifs suivants sont proposés, par période de deux jours :

- TABLES : 6 €
- CHAISES : 2 €
- BANCS : 2 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- ✓ **FIXE**, le prix de location du matériel communal, par période de deux jours, comme suit :
- TABLES : 6 €
  - CHAISES : 2 €
  - BANCS : 2 €

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019*  
*Affichée le 20 septembre 2019*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-29**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU SPANC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements en annexe, afin de régulariser les opérations sur le budget du SPANC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la décision modificative en annexe.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019*  
*Affichée le 20 septembre 2019*

COMMUNE DE CERNEX – BUDGET SPANC DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
COMPTES	BP 2019	DM 1	TOTAL
			0,00
6064	5 000,00		5 000,00
			0,00
6226		49 809,96	49 809,96
6261		1 000,00	1 000,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000,00</b>	<b>50 809,96</b>	<b>55 809,96</b>

RECETTES			
COMPTES	BP 2019	DM 1	TOTAL
			0,00
7062	5 000,00	5 000,00	10 000,00
			0,00
002		45 809,96	45 809,96
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000,00</b>	<b>50 809,96</b>	<b>55 809,96</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
COMPTES	BP 2019	DM 1	TOTAL
			0,00
001	44 099,66	-44 099,66	0,00
			0,00
2188	13 080,60	-11 370,30	1 710,30
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>57 180,26</b>	<b>-55 469,96</b>	<b>1 710,30</b>

RECETTES			
COMPTES	BP 2019	DM 1	TOTAL
			0,00
458101-040		-11 370,30	-11 370,30
458201		11 370,30	11 370,30
001		1 710,30	1 710,30
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>1 710,30</b>	<b>1 710,30</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-30**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements en annexe, afin de régulariser les opérations sur la dette et le SYANE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la décision modificative en annexe.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019*  
*Affichée le 20 septembre 2019*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille dix neuf le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 13 septembre 2019 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Martin PHILIPPS
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <b><u>Absent(e)(s) avec procuration</u></b> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Nadine CUSIN, Valérie JIGUET, <b><u>Absent(e)(s) sans procuration</u></b> : /	

**Délibération n°D19-31**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements en annexe, afin de régulariser les opérations sur le budget prévisionnel 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la décision modificative en annexe.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**

*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 20 septembre 2019  
Transmise en Sous-Préfecture le 20 septembre 2019  
Affichée le 20 septembre 2019*

